

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 18 MARS 2020, À 19 HEURES, PAR VIDÉOCONFÉRENCE.

Étaient présents :

Monsieur Normand Angers, président et conseiller de McMasterville Madame Louise Allie, 1^{re} vice-présidente et conseillère de Belœil Monsieur Jean-Pierre Brault, 2^e vice-président et conseiller de Mont-Saint-Hilaire Monsieur Louis Côté, conseiller d'Otterburn Park Monsieur Sylvain Houle, conseiller de Mont-Saint-Hilaire Monsieur Frédéric Lavoie, conseiller de McMasterville Monsieur Pierre Verret, conseiller de Belœil

<u>Était absent</u> :

Monsieur Mario Borduas, conseiller d'Otterburn Park

<u>Étaient également présents</u> :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R. Monsieur Robert Arbour, CPA auditeur, CA, MBBA s.e.n.c.r.l. (présence partielle) Monsieur Benoit Aubertin, Aquatech

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2020
- 4. Correspondance
- 5. Bordereau des déboursés
- 6. Modification de la résolution 19-08 Équipement de déshydratation octroi de contrat
- 7. Dépôt des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019
- 8. Affectation des surplus de l'année financière 2019
- 9. Appel d'offres 2020-01 Exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu nomination du comité d'évaluation
- 10. Historique des surverses 2008-2019
- 11. États des résultats techniques janvier et février 2020
- 12. Compte rendu de la rencontre du 18 février 2020 du comité technique de la RAEVR
- 13. Projet de reconstruction des locaux administratifs et du laboratoire suivi
- 14. Projet de biométhanisation suivi
- 15. Changement de date pour la séance ordinaire du 20 mai 2020
- 16. Divers
- 17. Interventions de l'assistance
- 18. Clôture de la séance



Nº de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 04 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

Présentation des états financiers par monsieur Robert Arbour, CPA auditeur, CA (MBBA s.e.n.c.r.l.). Ce dernier quitte la rencontre à 19 h 13.

20-06

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétairetrésorier.

ADOPTÉE

20-07

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Houle APPUYÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 janvier 2020 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

POINT 2	i. COR	RESPONDANCE
20-010	17-01-20	Dénonciation de contrat, ÉCHAFAUDAGE FAST (MONTRÉAL) INC., 5 650,00 \$/minimum 28 jours plus les taxes, dans le cadre du projet de reconstruction des bureaux et du laboratoire.
20-011	18-02-20	Courriel de l'Association des Ingénieurs Municipaux du Québec (AIMQ) concernant le processus de délivrance de l'Attestation d'assainissement municipal du MELCC (AAM) dont la date de mise en application pour la Régie est prévue pour janvier 2022.
20-012	22-01-20	Lettre de MADAME MARILYNE TREMBLAY, avocate et greffière, VILLE DE BELOEIL, nous transmettant la résolution numéro 2019-11-629 indiquant que la ville de Beloeil refuse de procéder à l'adoption des prévisions budgétaires 2020 de la Régie et demande à la Régie de procéder, par l'entremise du comité technique, à l'analyse et à la révision, le cas échéant, de l'Entente intermunicipale.
20-013	23-01-20	Bordereau de transmission de MADAME FRANCE DASSYLVA, CONSTRUCTIONS RDJ INC., nous transmettant un rapport de dénonciation et des quittances partielles dans le cadre du projet de reconstruction des bureaux et du laboratoire.
20-014	04-02-20	Dénonciation de contrat, AMEUBLEMENT STYLD'ART INC., 12 960 \$ taxes en sus, dans le cadre du projet de reconstruction des bureaux et du laboratoire.
20-015	13-02-20	Bordereau de transmission de MADAME FRANCE DASSYLVA, CONSTRUCTIONS RDJ INC., nous transmettant un rapport de dénonciation et des quittances partielles ou finales dans le cadre du projet de reconstruction des bureaux et du laboratoire.
20-016	05-03-20	Lettre de MONSIEUR FRANÇOIS NOËL, président, FILTRUM CONSTRUCTION, nous avisant que Filtrum considère que la Régie

est responsable de certains problèmes qui seraient causés par débris provenant des équipements situés en amont des équipements de Filtrum et que Filtrum requiert de la Régie qu'elle assume les coûts de réparation d'une pompe, confirme ses intentions à propos de la



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

problématique des débris et qu'elle émette le certificat de réception provisoire et libère la retenue.

20-08

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 20-02, du chèque numéro 882 au chèque numéro 901 du déboursé numéro 202000031 au déboursé numéro 202000129 pour un montant total de 1612 080,66 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20-09

POINT 6. MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 19-08 - ÉQUIPEMENT DE DÉSHYDRATATION - OCTROI DE CONTRAT

ATTENDU QUE le remplacement de l'équipement de déshydratation était requis pour assurer le traitement des nouvelles boues digérées dans le cadre du projet de biométhanisation;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Pierre Brault APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Houle

ET RÉSOLU QUE la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu apporte une modification à la résolution 19-08 en affectant la dépense au règlement d'emprunt 2013-01.

ADOPTÉE

20-10

POINT 7. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE monsieur Robert Arbour, vérificateur, a déposé les états financiers de la Régie pour l'année 2019;

ATTENDU QUE les états financiers ne comportent aucune restriction et, de l'avis du vérificateur, reflètent fidèlement la situation financière de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des états financiers

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Verret APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU D'accepter le dépôt des états financiers de l'année 2019 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu, tels que soumis par monsieur Robert Arbour, vérificateur.

ADOPTÉE

20-11

POINT 8. AFFECTATION DES SURPLUS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2019

ATTENDU QUE les états financiers pour l'année 2019 de la Régie, tels que déposés par monsieur Robert Arbour, vérificateur, indiquent un excédent des revenus sur les dépenses de 113 167 \$;

ATTENDU QU'en vertu des articles 614 du Code municipal et 468,45 de la Loi des cités et villes, une régie peut disposer de son surplus de l'année financière, soit en le portant au budget de l'année suivante, en l'accumulant au surplus libre ou en le versant aux municipalités membres de la Régie;



Nº de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

ET RÉSOLU QUE la totalité du surplus est versée au surplus libre.

ADOPTÉE

20-12

POINT 9. APPEL D'OFFRES 2020-01 EXPLOITATION DES OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU - NOMINATION DU COMITÉ D'ÉVALUATION

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu doit procéder à l'adjudication d'un contrat pour des services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAEVR;

ATTENDU QUE pour ce faire la Régie procédera par appel d'offres publiques;

ATTENDU QUE les règles concernant l'adjudication des contrats à des firmes professionnelles sont telles qu'un Comité d'évaluation doit être formé pour évaluer les offres de service qui seront présentées

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Verret APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE le comité d'évaluation pour l'adjudication d'un contrat relatif aux services professionnels pour l'exploitation des ouvrages d'assainissement des eaux de la RAEVR soit et est accepté tel que soumis par l'administrateur dans son rapport du 18 mars 2020.

ADOPTÉE

POINT 10. HISTORIQUE DES SURVERSES 2008-2019

Le conseil d'administration prend acte du dépôt du rapport de l'administrateur concernant l'historique des surverses sur le territoire de la RAEVR, et ce depuis l'an 2008. Le constat général est la réduction de 50 % du nombre d'événements entre l'an 2008 et 2019, passant de 1219 événements annuellement à 609.

La Régie travaille actuellement à rendre les équipements enregistreurs de débordement (surverse) plus fiables et ainsi obtenir des données plus précises.

POINT 11. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES - JANVIER ET FÉVRIER 2020

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois de janvier et février 2020. Les résultats indiquent que toutes les normes environnementales de rejets ont été respectées pour les mois de janvier et février 2020. Les résultats de janvier sont néanmoins décevants et principalement attribuables aux problèmes de pompage des boues des décanteurs vers les digesteurs ainsi que pour des problématiques de nettoyage des décanteurs.

POINT 12. COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU 18 FÉVRIER 2020 DU COMITÉ TECHNIQUE DE LA RAEVR

Le compte rendu de la réunion du 18 février 2020 du comité technique de la RAEVR est joint au présent point.



Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 13. PROJET DE RECONSTRUCTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS ET DU LABORATOIRE — SUIVI

Les travaux de reconstruction sont maintenant à la phase finale, une inspection des travaux est prévue dans les prochains jours et seule la réfection de la toiture reste à être réalisée au printemps lorsque la température le permettra.

POINT 14. PROJET DE BIOMÉTHANISATION - SUIVI

L'administrateur et l'exploitant informent le conseil d'administration qu'un problème est apparu dans le ballon servant à emmagasiner le biogaz pour le digesteur numéro 2. Ce digesteur est donc temporairement à l'arrêt jusqu'à ce que le remplacement du ballon soit effectué. Également, la Régie a reçu une correspondance de Filtrum indiquant que ce dernier souhaite arrêter la filière biométhanisation jusqu'à ce que la source des débris dans les pompes de transfert des décanteurs vers les digesteurs soit trouvée. L'administration de la Régie analyse présentement la situation avec l'ingénieur mandataire de la firme EXP ainsi qu'avec notre conseiller juridique.

20-13 POINT 15. CHANGEMENT DE LA DATE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2020

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Houle APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE la séance ordinaire du 20 mai est déplacée au mercredi 13 mai 2020.

ADOPTÉE

POINT 16. DIVERS

Aucun autre sujet n'est ajouté à ce point.

POINT 17. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

20-14 POINT 18. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Louis Côté APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Verret

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 02 minutes.

Jacques Drouin, ing. Secrétaire-trésorier Normand Angers Président



Nº de résolution ou annotation

